



édito

Cet été nous étions heureux de retrouver notre liberté de mouvement après le premier confinement et nous avons été nombreux à faire la fête chez nous.

Certes l'été est propice aux barbecues et autres soirées entre amis ou en famille, mais c'est toujours dans le respect du voisinage que doivent se faire ces fêtes : peut-être êtes vous en vacances mais votre voisin peut commencer le travail tôt le lendemain matin...

De même avant d'appeler les gendarmes ou la mairie pourquoi ne pas aller parler à votre voisin de la gêne qu'il vous a occasionné ?

Un peu de tolérance et une dose de respect pourraient être la clé de la bonne entente entre voisins.

Nous devons aussi respecter la liberté d'expression de chacun.

L'acceptation d'une société dans laquelle des personnes de couleurs différentes, de religions différentes, de sensibilité différente est une des clefs du " Bien vivre ensemble ".

Depuis l'automne l'ambiance est morose, le monde est toujours soumis à rude épreuve. Nous sommes tous inquiets pour notre santé et celle de nos proches, pour notre travail et notre avenir. C'est en respectant ses proches et les consignes sanitaires que nous pourrions tous ensemble vaincre la pandémie qui fait de 2020 une année si particulière.

J'espère que cette fin d'année pourra se dérouler dans de meilleures conditions et permettra à chacun de se retrouver en famille, en attendant que l'année 2021 commence sous un signe de renouveau et d'apaisement.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et avec quelques jours d'avance sur le calendrier je vous présente mes vœux les meilleurs pour 2021.

Martine Jacquin,
Maire de Colombe

AU SOMMAIRE

- L'édito du Maire
- La vie des associations
- Point sur l'urbanisme
- Projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire
- Les infos de la CCBE
- Le centre communal d'action social (CCAS)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Myla MARINHO,
le 17 juillet à Grenoble

Louise BERTHOLLET,
le 14 août à Voiron

Clara JANIN-GADOUX,
le 18 août à La Tronche

Antoine NOURI,
le 2 septembre à Grenoble

Menzo SAPORITO,
le 26 septembre à Voiron

Romy DECERIER,
le 23 septembre à Voiron

Léone BONNAT,
le 3 octobre à Voiron

Gauthier FERNANDEZ,
le 14 octobre à La Tronche

Eden DI PRIMA MARRY,
le 20 octobre à Voiron

**Bienvenue à tous ces bébés
et félicitations aux parents.**

MARIAGES

Marianne ROBERT-MICHON
et Thomas VISCARDI,
le 12 septembre

Emma MARTIN
et Aurélien HILLAIRE,
le 24 octobre

**Meilleurs vœux de bonheur
aux mariés.**

DÉCÈS

Jacques BOUZON,
le 26 août à Colombe

Josèphe DOUILLET,
née UGNON-CAFE,
le 29 septembre à Colombe

Maman de Robert Douillet ancien
maire de Colombe et grand-mère
d'Armelle MATHURIN conseillère
municipale

Marcel ROBERT-BARRILLON,
le 4 novembre à Coublevie

**Très sincères condoléances
aux familles dans la peine**



Mr Joris Novelli

ZOOM

UN NOUVEL EMPLOYÉ À COLOMBE

Depuis le 26 octobre 2020 la commune emploie Mr Joris Novelli au sein des services techniques pour une durée initiale de 6 mois. Il vient en renfort à Eric Anselme et Robert Caetano de Melo.

L'AGENDA

LES ÉVÉNEMENTS À COLOMBE ET TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS

**Les manifestations ci-dessous auront lieu sous réserve
que la situation sanitaire du moment permette leur déroulement
(à vérifier auprès des associations organisatrices)**

DÉCEMBRE 2020

VENDREDI 18 DECEMBRE à 15h : spectacle de Noël pour les enfants de l'école uniquement (afin de respecter le protocole sanitaire)

JANVIER 2021

VENDREDI 8 JANVIER à 20h30, Galette des Rois du comité des fêtes à la salle des fêtes

SAMEDI 9 JANVIER à 10h45 : vœux de Mme le Maire au gymnase

DIMANCHE 24 JANVIER matin : DIOTS de l'ACCA (chasseurs) à la salle polyvalente

DIMANCHE 31 JANVIER matin : boudins des pompiers, à la caserne

FÉVRIER 2021

SAMEDI 6 FEVRIER à partir de 14h : Tournoi de badminton au gymnase

MARDI 9 FEVRIER à partir de 16h30 à 19h45 : don du sang au gymnase

JEUDI 18 FEVRIER après-midi : concours de belote du club sérénité au gymnase

SAMEDI 20 FEVRIER à 20h30 : Spectacle de Serge Papagalli au gymnase

SAMEDI 27 FEVRIER toute la journée : tournoi de judo au dojo (gymnase)

MARS 2021

VENDREDI 5 MARS à 20h30 : assemblée générale de l'ACCA à la salle des fêtes

DIMANCHE 21 MARS toute la journée : pucier du Sou des écoles au gymnase

DIMANCHE 28 MARS : repas du club sérénité à la salle polyvalente

AVRIL 2021

SAMEDI 3 AVRIL à 20h30 : spectacle avec John LOGAN au gymnase, organisé par le comité des fêtes

SAMEDI 10 AVRIL à partir de 14h : Tournoi de badminton au gymnase

DIMANCHE 25 AVRIL toute la journée : assemblée générale de l'U.N.R.P.G. à la salle communale

SAMEDI 8 MAI à 20h30 : spectacle « les kanulars » à 20h30 au gymnase, organisé par le comité des fêtes

MAI 2021

DIMANCHE 16 MAI : tournoi de pétanque au boulodrome, organisé par le Sou des écoles.

Samedi 29 MAI : spectacle organisé par l'AFR

UNE RENTRÉE MASQUÉE !!!

Mardi 1^{er} septembre les 186 enfants de l'école de Colombe, répartis en 7 classes ont pu faire leur rentrée scolaire. Tout a été mis en oeuvre pour que cette journée, et les suivantes ; se passent dans de bonnes conditions : pendant l'été les enseignantes ont continué à travailler à la répartition des classes, à la préparation des cours ainsi qu'aux projets pédagogiques. La municipalité a effectué des travaux d'entretien et d'amélioration ainsi qu'un grand ménage.

Suivant le nouveau protocole sanitaire c'est donc avec des enseignantes, des ATSEM et du personnel communal masqué que tous les enfants ont repris le chemin de l'école; si pour les plus petits les premiers jours sont toujours difficiles les plus grands étaient heureux de se retrouver pour une nouvelle année scolaire !

Au retour des vacances d'automne le protocole sanitaire s'est durci et les enfants dès 6 ans doivent maintenant eux aussi porter un masque. Il a fallu rapidement trouver une nouvelle organisation pour respecter le nouveau protocole sanitaire : rentrées et sorties de classe échelonnées, récréations séparées, repas par classe, tout est mis en oeuvre pour éviter au maximum de mélanger les classes et les élèves. Les contraintes sont nombreuses pour les enfants mais leur pouvoir d'adaptation nous surprend : un grand merci à eux !

Si les conditions sanitaires le permettent le spectacle de Noël est prévu vendredi 18 décembre sur le temps scolaire pour éviter les brassages et minimiser le nombre de participants. La municipalité tenait à garder ce moment festif à destination des enfants en cette période de Noël. Si le spectacle ne peut se dérouler, le père Noël de la municipalité fera quand même un petit cadeau à chaque enfant comme traditionnellement...



COMMÉMORATION

La cérémonie de commémoration de la fin de la première guerre mondiale a eu lieu le 11 novembre en présence des élus uniquement.

Mme le Maire tenait à rappeler l'importance du devoir de mémoire même dans les conditions sanitaires actuelles.

À NOTER

- Lors du conseil municipal d'octobre une minute de silence a été observée en hommage à Samuel Paty, montrant ainsi l'attachement de la commune aux valeurs de la France : liberté d'opinion et laïcité.
- Le conseil municipal du 22 octobre a voté une subvention de 0,50€ par habitant soit 808,50€ en faveur du département des Alpes Maritimes pour aider à la reconstruction après les intempéries dont ils ont été victimes.
- La commune de Colombe n'a pas pu organiser de manifestation pour le téléthon 2020 en raison de la pandémie, Ce n'est que partie remise en 2021, pour soutenir la recherche.



- **TAS DE GRAVATS CHERCHE PROPRIÉTAIRE :**
trouvé au futeau tas de gravats !!!
pour rappel ces déchets doivent être emmenés en déchetterie par les professionnels et les particuliers.
Les dépôts sauvages sont strictement interdits.



Remise de chèque par le crédit agricole pour l'achat d'un tandem à assistance électrique

CYCLO LOISIR DE LA BIÈVRE

Depuis 1992, notre Club est affilié à la Fédération Française de Cyclo Tourisme. Il accueille des cyclos de différentes communes de la Bièvre et des Terres Froides pour la pratique du Vélo Loisir.

En 2020, le CLB compte 43 adhérents, 40 licenciés de 43 à 82 ans dont 11 femmes et une personne non-voyante accompagnée en tandem.

Le CLB organise 2 manifestations, celle des moules/frites début mars et celle de la randonnée vélo route en octobre.

L'été, certains s'essaient les mollets dans des cols mythiques : le Ventoux, l'Izoard, le Galibier... Les plus aguerris participent aux Brevets de Randonneurs comme celui des Alpes (BRA), de Chartreuse (BRC), de l'Oisans (BRO)...

Quelques adeptes s'offrent des diagonales telles que : Brest/Menton, Dunkerque/Perpignan... 900 à 1450km à effectuer dans un temps donné soit environ 300 km/jour, en roulant de nuit bien évidemment... et le Paris/Brest/Paris (1200km en moins de 90H !!)

Afin de promouvoir le vélo féminin, la FFCT organise des Voyages Itinéraires pour les féminines. 6 cyclotes ont honoré les couleurs du Club vers Paris et Strasbourg.

Le vélo : un sport individuel ? au CLB, nous n'avons pas cette définition ! Si chacun s'inscrit dans le groupe qui lui convient, nous sommes bien un club «Loisir» et pédalons sans compétition et avec plaisir.

ADMR BURCIN TERRES FROIDES

L'ADMR propose à tous ceux qui le souhaitent, des services d'aide à domicile qui rendent la vie plus facile. Notre association est certifiée (NF 311) Service aux Personnes à Domicile depuis 2013. Après évaluation des besoins et contrat établi entre les deux parties (client/association), elle va planifier et mettre en place les interventions à domicile. L'association bénéficie de l'implication d'une équipe de bénévoles motivés et d'une équipe professionnelle d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie. L'ADMR a effectué 17372 heures d'intervention en 2019 auprès de 150 clients. Par leur engagement quotidien, les salariées et bénévoles de l'ADMR favorisent le « bien-vivre chez soi ». Si vous partagez notre vision, rejoignez notre équipe de bénévoles et venez prendre part à cette aventure humaine ! (infos : 04 76 06 52 42 les lun et mer 09h/12h et 14h/17h, mar et jeu 14h 17h et ven 09h/12h. admrburc@fed38.admr.org)

L'ADMR recrute des AUXILIAIRES DE VIE (Contrat de travail CDD évolutif temps partiel (15 à 20h/semaine). Pour Colombe, un nouveau bénévole « référent » : Patrice SACCOMANI a été élu membre du CA lors de l'AG du 15/09.

Contact : 06 08 55 05 01 ou pmtsacco@gmail.com

Malgré les conditions difficiles imposées par COVID19, l'ADMR vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

TERRES FROIDES BASKET

En raison de la covid-19, la saison 2019/2020 restera inachevée pour le TFB ; les championnats ont été interrompus avec pour conséquence aucune montée/descente. Pour la reprise en 2020/2021 nous avons été contraints de nous adapter aux gestes barrières : référents Covid, registre à l'entrée des gymnases lors des matches et des entraînements, désinfection du matériel... chaque licenciés a reçu un masque aux couleurs de TFB, offert par le club. Il est disponible sur notre boutique en ligne.

A ce jour, l'association comprend 218 licenciés contre 224 l'année dernière, (soit une baisse de 3%). Le secteur féminin est dirigé par C.PERRIER avec l'aide de C.MEILLON et le secteur masculin par E.BAJAT aidé par B.OUGIER.

C.MEILLON et B.OUGIER sont les deux salariés du club.

Suite aux dernières annonces gouvernementales, les pratiques sportives et associatives ne sont plus autorisées et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les entraînements et matches sont donc suspendus. Restons patient ! Par respect des consignes sanitaires et pour la sécurité de nos licenciés et autres amis fidèles (toujours présents pour nous soutenir), les manifestations prévues en novembre et décembre sont annulées (repas tête de veau et vente d'huîtres).

Vous trouverez les informations en temps réel sur le lien ci-dessous et notre page facebook.

Notre site : <https://www.terresfroidesbasket.com>

U.N.P.R.G.-38

L'U.N.P.R.G.-38 (Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie

UD Isère) voit ses effectifs légèrement baisser d'année en année, actuellement 173 membres des 4 coins du département. Le congrès départemental programmé à Colombe le dimanche 26 avril, a été reporté au 26 septembre, puis au dimanche 25 avril 2021 (sous réserves des conditions sanitaires).

Le congrès national programmé au mois de mai, a été reporté au mois d'octobre, puis au mois de JUIN 2021 à TREGUNC en Bretagne.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et meilleurs vœux pour 2021, malgré cette très violente pandémie de COVID19

Le président : Patrice SACCOMANI

CLUB SÉRÉNITÉ

Au club sérénité, nous avons pour but de faire se rencontrer les personnes de notre commune, retraitées, isolées...

Nous nous retrouvons chaque jeudi après-midi à la salle polyvalente de Colombe de 14H à 17H, pour partager un moment de détente, convivial et sympathique.

Tout au long de l'année, nous organisons des repas à thème ainsi que des sorties et des voyages.

Venez nous rejoindre avec vos idées et vos envies.

La présidente et conseil d'administration, Josette Jacquet.

Tel : 06 84 03 34 22

COLOMBE MODEL-CLUB

En cette période difficile, notre club connaît une inactivité complète puisque nous ne pouvons voler ni au gymnase ni au terrain. Nous regrettons d'autant plus que nous n'avons pas pu terminer la formation des jeunes et des adultes débutants.

Nos membres profitent de ce temps mort pour construire de nouveaux appareils qu'ils espèrent pouvoir mettre en vol dans un avenir le plus proche possible.

Nous rappelons que nous sommes toujours prêts, dès que les conditions le permettront, à accueillir les jeunes et moins jeunes qui souhaiteraient s'initier à l'aéromodélisme.

Vous pouvez prendre contact avec nous par l'intermédiaire de notre site internet.

FOYER DES JEUNES, SECTION GYMNASTIQUE ADULTES

La saison 2019/2020 de la gymnastique adultes a été interrompue en Mars 2020 avec le 1^{er} confinement.

En Septembre 2020, nous avons mis beaucoup d'espoir dans cette nouvelle saison. Tout a été fait pour respecter les conditions sanitaires, et ce n'est pas simple.

Malheureusement le 29 octobre, un nouveau reconfinement avec fermeture des gymnases a été imposé. Les temps sont durs pour toutes les associations, aussi au sein de notre section, tout sera mis en oeuvre, une nouvelle fois, pour reprendre les cours avec notre professeur Sandrine, dès que cela sera possible.

Prenez bien soin de vous et de votre famille.



LCA FOOT : COUP DE SIFFLET!

Le covid a sifflé une nouvelle pause pour le foot amateur.

Si la saison a repris dans des conditions difficiles, quelle joie de voir les plus petits (comme les moins petits d'ailleurs) évoluer à nouveau sur les terrains de football! Quel bonheur d'entendre à nouveau le bruit du cuir au contact des crampons, les cris de joie des buteurs, les coups de sifflet de l'arbitre(même pour siffler un pénalty ou un hors-jeu contre nos couleurs) ...

Les résultats pour l'ensemble de nos catégories étaient très satisfaisants depuis la reprise. Et patatras, ce satané virus a sifflé un coup d'arrêt dans la saison.

Mr l'arbitre qu'attendez-vous pour mettre un carton rouge à cette foutue épidémie, pour nous permettre de retrouver au plus vite le chemin des stades, la compétition et la convivialité qui l'accompagne? Pas besoin du VAR pour juger de ses intentions dangereuses et antisportives!

Il en va de la sauvegarde de notre association malmenée financièrement par les mesures anti-covid, de la vitalité de nos jeunes footballeur(se)s et surtout de notre santé à tous.

Dans l'attente du coup de sifflet libérateur, nous vous souhaitons de passer des fêtes de fin d'année les plus heureuses possibles.

Prenez soin de vous et de vos proches!

Vive le LCA Foot 38 ! Vive le foot !

LE COMITÉ DES FÊTES.

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 aura été pour le Comité des Fêtes, une année blanche.

Cependant nous restons optimistes et nous avons prévu pour le premier semestre 2021 plusieurs manifestations pour vous distraire.

• 20 Février, une pièce de Serge Papagalli « la buvette, le tracteur et le curé »

• 3 Avril, un concert de John Logan (véritable sosie vocal de Johnny Hallyday).

• 8 Mai, une pièce des K'Nulards « Ouh!Ouh! », (manifestation qui avait été prévue et annulée en Mars 2020).

Bien entendu, les mesures sanitaires seront respectées et les spectacles seront reportés si la situation l'exige.

Le Comité des Fêtes participera au Téléthon les 5 et 6 Décembre 2020 (si celui-ci est maintenu).

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une meilleure année 2021. Prenez soin de vous.

LA MUSIQUE DES TERRES-FROIDES EN 2020

Evidemment, le confinement du printemps a stoppé net la musique : cours, répétitions, même notre beau spectacle des Blues Brothers avec la chorale du collège et les comédiens de Coco&Co. Nous le reportons d'ailleurs avec espoir à juin 2022.

Les musiciens de l'orchestre ont combattu la frustration musicale en s'enregistrant individuellement sur une bande son. Après mixage, voici notre version « harmonie du confinement ». A écouter sur notre site <https://mdtf.weebly.com/orchestre-dharmonie.html>

Des cours virtuels ont été mis en place, ou récupérés dès le déconfinement, l'harmonie a repris ses répétitions début juin avec des règles sanitaires strictes, en plein air dans un 1^{er} temps, puis dans notre salle courant juin et ce jusqu'à la pause estivale.

Aujourd'hui, la MdTF est confinée pour la deuxième fois... mais l'école de musique ayant repris ses activités en septembre, les cours se déroulent actuellement en visio, permettant aux élèves et professeurs de continuer à travailler ensemble, et surtout de faire de la musique, toujours !

Quant à l'harmonie, avant cette pause automnale, nous travaillions à notre concert de Noël (prévu le 20 décembre à Apprieu, nous réfléchissons aussi à des solutions « alternatives » pour vous diffuser ce concert à distance), ainsi qu'à nos spectacles de juin 2021 avec les Lames du Dauphiné. On a vraiment hâte de retrouver notre public ! Prenez soin de vous.

SOU DES ECOLES DE COLOMBE

Le Sou des écoles a débuté l'année en faisant plusieurs heureux gagnants lors de la tombola (qui a remplacé le loto prévu en mars dernier).

Pour rappel : l'argent collecté par les différentes manifestations du Sou, permettent de donner un budget, l'année d'après, aux enseignantes pour financer les sorties, spectacles et matériels.

Le Sou finance également une partie du voyage au ski (une fois tous les 3 ans).

Les manifestations, opérations de vente... sont donc indispensables à la vie de l'école et à l'épanouissement de nos enfants.

Le contexte actuel nous laisse incertains sur les manifestations prévues en 2021 ;

• pucier le 21 mars,

• tournoi de pétanque le 16 mai,

Cependant, nous restons actifs en proposant plusieurs ventes au cours de l'année. Surveillez vos boîtes aux lettres et panneau lumineux de la commune !

Toutes les idées et tous les bénévoles sont les bienvenus !

N'hésitez pas à nous contacter : sdecolombe@gmail.com

BIENTÔT UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE À COLOMBE

Initiée par le précédent conseil municipal de Colombe, un projet de construction d'une nouvelle cantine et espace garderie périscolaire verra bientôt le jour à la place des locaux actuels de la crèche intercommunale Bidibulles.

Cantine et garderie actuelle, dans des préfabriqués, sont devenues trop petites avec un nombre croissant d'enfants dans ces locaux très bruyants : une gêne et une fatigue pour les enfants mais aussi pour le personnel qui y travaille.

Avec l'augmentation de la population, le projet comportera aussi la construction de deux nouvelles salles de classe et d'un espace informatique.



Le futur restaurant scolaire

Un choix de bâtiments traditionnels de plein pied a été fait par la municipalité. Ils se veulent fonctionnels pour le confort des élèves, des enseignants et du personnel communal.

C'est la société Acobat architectes qui a été retenue pour mener à bien ce projet.

A ce jour le coût de l'extension de l'école est de 680 224 € HT et celui du restaurant scolaire (avec espace garderie périscolaire) est de 1 242 443€ HT.

Les travaux devraient commencer au printemps 2021 pour les nouveaux bâtiments scolaires. .

Ils vont s'étaler sur au moins une année. Il faudra encore un petit peu de patience à tous avant de pouvoir intégrer ces nouveaux locaux !

URBANISME

Depuis janvier 2020 les règles de constructions sur Colombe sont régies par le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Rappelons qu'il est obligatoire de déclarer avant tout démarrage des travaux ce que vous avez l'intention de faire à l'aide d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire en fonction du projet.

De la simple clôture à la construction d'une habitation en passant par un mur de soutènement, tout doit être déclaré car la mairie doit vérifier la faisabilité du projet, non seulement d'un point de vue architectural mais aussi, et surtout, d'un point de vue des risques, puisque notre commune est frappée de nombreux aléas. Par ailleurs le choix des couleurs des façades, volets, portails... est aussi à valider en mairie qui met à votre disposition un nuancier de couleur.

NE PAS DÉCLARER VOS CHANTIERS VOUS EXPOSE :

- A être dans l'obligation de démonter ou de reprendre votre construction, voire d'avoir des amendes journalières à la demande du procureur de la république.
- Ne pas obtenir votre conformité de la mairie ce qui vous posera des problèmes en cas de vente.
- Prendre le risque de ne pas être assuré en cas de sinistre.
- Ne pas pouvoir reconstruire.

POUR MÉMOIRE :

Surface de plancher : Somme des surfaces de plancher des parties closes, couvertes dont la hauteur est supérieure à 1,80 m prises au nu intérieur des murs.

Emprise au sol : surface correspondant à la projection verticale de la construction au sol. Le Coefficient d'Emprise au Sol est différent en fonction des zones et doit être impérativement respecté.

REMARQUES IMPORTANTES :

Si le projet entre dans plusieurs catégories, choisissez la plus contraignante.

Dans tous les cas, si vous avez un projet précis, vérifiez auprès de la Mairie les formalités à accomplir et consultez le PLUi (en ligne sur le site de colombe.fr) pour connaître les spécificités de la commune et vérifier que votre projet est envisageable.

Même si votre projet n'est soumis à aucune formalité de demande, le document d'urbanisme (PLUi) est toujours applicable et doit être respecté. Il vous incombe de vous assurer de sa faisabilité.



Les dossiers sont à déposer en plusieurs exemplaires (4 pour les permis et 2 pour les DP) contre récépissé daté. Ils ne doivent donc en aucun cas être simplement déposés dans la boîte aux lettres de la mairie car ils ne seront pas traités.

Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales. Par ailleurs les documents fournis le sont sous votre entière responsabilité.

Pour tout renseignement, pour retirer ou déposer les dossiers, consulter des dossiers déposés dont l'instruction est terminée, etc... renseignez-vous auprès de la Mairie.

Pour mémoire ci-après les formalités à remplir pour quelques exemples de constructions les plus couramment rencontrés ;

Vous avez un projet, renseignez-vous en mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

Les informations de la vie
intercommunale

RETOUR SUR UNE POLLUTION ANNONCÉE DE L'EAU...

Le 3 septembre 2020 l'ARS (agence régionale de la santé) émettait un bulletin d'alerte suite à un contrôle de qualité de l'eau sur un point bas du réseau situé en limite de la commune de Rives.

Par mesure de protection l'ARS demandait à la régie des eaux de lancer un plan de crise pour signaler aux habitants concernés de ne plus boire l'eau jusqu'à nouvel ordre.

Les services de Bièvres Est et les élus des communes d'Apprieu et Colombe se sont mobilisés pour satisfaire à cette injonction sanitaire. Très rapidement une très grande majorité des élus s'est retrouvée dans la salle du conseil municipal pour organiser un porte à porte et informer de la distribution de bouteilles d'eau en substitution, les médias et les réseaux sociaux ont également relayé l'information.

Les services de Bièvre Est dès 20 h apportaient le premier ravitaillement qui sera reconduit pendant les trois jours d'interdiction de consommer.

Le CCAS a réalisé du portage de bouteilles à domicile pour les personnes les plus fragiles.

Un bel élan de solidarité communale de la part du conseil municipal et du CCAS...



SUR LES FAITS : Constat d'une absence de chloration sur le bas du réseau et la présence de bactéries. Très rapidement des corrections sont apportées et les tests d'auto-contrôle indiquent un retour à la normale après les traitements adéquats .

L'ensemble de ces actions sont menées en coordination avec les services du Pays Voironnais.

Le prélèvement qui a fait l'objet d'une analyse non-conforme a été effectué sur un tronçon de réseau d'eau éloigné de plus de 5 km du réseau principal de Colombe/Apprieu, dont les abonnés dépendent de la CAPV.

Au lendemain de ce week-end les services de la Régie des eaux ont cherché les causes de cet événement et apporteront les modifications techniques ou de fonctionnement pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise.



SUR LA ZONE BIÈVRE DAUPHINE...

En 2010 le pays Voironnais a créé, à proximité du péage autoroutier un parking de 100 places pour organiser le rabattement sur les lignes de transports en commun : lignes Transisère en provenance de Beaurepaire (Express 7320) et La Côté Saint André (7330) à destination de Grenoble Gare routière et permettre aux co-voituriers à destination des agglomérations grenobloise et lyonnaise de se donner rendez vous.

A l'époque Bièvre Est s'est associée à cette initiative qui va dans le sens de la réduction de la circulation.

Un succès grandissant a conduit à la réflexion d'un agrandissement pour éviter du stationnement sauvage sur les espaces verts et satisfaire à cette demande.

193 places supplémentaires sont ainsi mises en fonctionnement, les aménagements sont améliorés pour un meilleur accueil des automobilistes et sur les ombrières sont disposés des panneaux photovoltaïques.

Bièvre Est est également financièrement partie prenante pour ces aménagements qui allient à la fois une offre de stationnement pour une organisation des transports plus « éco-citoyens » mais aussi la recherche de surface pour développer une production d'énergie autonome et sans empreinte carbone.

INFORMATIONS PRATIQUES

CCAS

Le nouveau Conseil d'administration du CCAS a été réuni sous la présidence de Mme le Maire.

Les administrateurs sont : Mmes Erbs Angélique, Marc Emmanuelle, Martin Marylène, Mitaut Rachel et Rota Odette.

Mrs Cherrat Laurent, Douillet Robert, Fucile Philippe, Grosse Gilbert, Guichard Serge, Micoud Alain, Saccomani Patrice, Sola Vincent et Valtat Roger.

Le CCAS a reconduit :

- Les 10 euros par mois d'aide pour les personnes ayant un abonnement Téléalarme.
- La subvention à La Ricandelle pour le portage de repas.
- Les subventions pour les colonies, stages sportifs... pour un montant de 7,50€ par jour avec un maximum de 12 jours.
- Le CCAS a remis à jour les listes du Plan d'Urgence et a reconduit la possibilité, pendant le confinement, de faire les courses alimentaires et pharmaceutiques pour les personnes qui en auront besoin.
- Cette année le repas pour les personnes de plus de 70 ans n'ayant pu se dérouler, les colis ont été reconduits et une réflexion sera engagée en 2021 sur le devenir de ces actions.

2020 A FÊTÉ LA 37^E ÉDITION DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Vendredi 18 septembre, dans la salle polyvalente, Bernard Perrin a proposé une conférence sur les constructions en pierre et en pisé. Le pisé est un mode de construction en terre crue. On le met en œuvre dans des coffrages appelés banche. Dans notre région, on trouve une grande quantité de bâtiments ruraux en pisé datant des XVIII^e, XIX^e et début du XX^e siècle.

Jean Bruasse de l'association « les Maths par la main », est intervenu pour nous présenter les mesures et les outils employés pour la construction de ces bâtiments.

Cette soirée d'information a été très appréciée par les participants.

Samedi 19 septembre, Marie Hélène Castellan a proposé la visite de la fresque peinte au fond de l'église. C'est une grande fresque moderne signée par le peintre français René-Maria Burllet, d'origine savoyarde.



CHEMIN DE TESSY

Les aménagements du Chemin de Tessy ont démarré début octobre pour se terminer fin novembre. Ils finaliseront une opération globale avec la construction de logements lancée en 2014.

Les travaux portent sur l'enfouissement des réseaux, l'installation de lampadaires, la matérialisation d'un espace piéton et la réfection de la route. Le montant des travaux s'élève à 127 093,92€ TTC pour l'entreprise COLAS et 13 272,00€ TTC pour le cabinet Alp'études (maitrise d'œuvre).

En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux cette mission a été confiée à Territoire Energie 38. La participation prévisionnelle de la commune est :

- Pour le réseau France Télécom : 22 861 €
- Pour les réseaux d'éclairage public : 6 310 €

LES BONS GESTES POUR LA PLANÈTE

Pensez à trier vos canettes vides et à les mettre dans les bacs jaunes du tri sélectif !



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limitier au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Mairie de Colombe

1351, route du Tram
38690 COLOMBE

Tel : **04 76 55 81 98**

Email : mairie.colombe@wanadoo.fr

www.colombe.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE COLOMBE

Lundi de 9 h 30 à 11 h 30
Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 14 h à 19 h
Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 8h30 à 11h30



Informations Municipales n° 98 | Décembre 2020
Directeur de publication : Martine Jacquin
Maquette/Mise en page : www.pommecannelle.com
Impression : Imprimerie Ruzzin
Email : mairie.colombe@wanadoo.fr
Crédit photo : Colombe, Hiceo photo, Pixabay